

NGARUKIYE Evariste  
RWANDA PAINTS  
CYANGUGU

Muhali, le 27/06/88

28 JUIL. 1988

Vu et approuvé par le

- Comptable de Préfecture  
 - Nom Mutuzi  
 - Prénom Alphonse  
 - Code 046

FACTURE.

*LC0026/07/88/0145*

Payé par le Caissier n° 091  
le 28 JUIL 1988

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif doit à Monsieur NGARUKIYE Evariste la somme de DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS RWANDAIS (17.700 FRs) pour avoir fourni au C.F.J. MUHALI le matériel suivant :

1. 15 Litres de colle à bois	à 500 FRs/ 1l	= 7.500 FRs
2. 15 Litres de vernis	à 530 FRs/1l	= 7.950 FRs
3. 1 Paquet de lame de scie à métaux	à 1.500/1P.	= 1.500 FRs
4. 2 Brosses N°2 de vernissage	à 375/1B.	= 750 FRs
TOTAL		= <u>17.700 FRs</u>

Certifiée sincère et véritable et arrêtée à la somme de DIX-SEPT MILLE SEPT CENTS FRANCS RWANDAIS ( 17.700 FRs).

Fait à Muhali, le 27/06/88.

Vu pour approbation :  
Le Préfet de Préfecture  
CYANGUGU.

Pour réception et Vérification :  
Le Directeur du C.F.J. MUHALI

L'Instructeur -Menuisier

Le Fournisseur

NGARUKIYE Evariste  
 NGARUKIYE Evariste  
 Librairie et Matériel de  
 Construction - KAMEMBE  
 R. C. E 410 - CYANGUGU

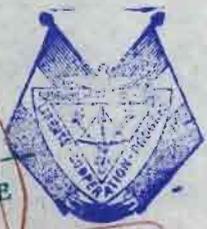
Pour approbation, vérification, imputation  
à charge du 18.11.02.22.02  
Inscrit sous poste 01 du 11/07/88

Le Sous Gestionnaire des Crédits  
BARAVUGA Laurent  
S/Préfet

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Cyangugu, le 27 JUIL 1988

**POUR ACQUIT**



BON DE COMMANDE

Budget ..... Article ..... Littera.....  
 S/Littera ..... Fournisseur..NGARUKIYE Evariste  
 a livré au Centre de Formation des Jeunes de Muhali :

Désignation	! Quantité	! Prix unitaire	! Prix total	!
Colle à bois	! 151	! 500 F	! 7.500 F	!!
Vernis	! 151	! 530 F	! 7.950 F	!
Lame de scie à métaux	! 1 Paquet	! 1500 F	! 1.500 F	!
Brosses n°2 de vernissage	! 2	! 375 F	! 750 F	!
TOTAL			! <u>17.700 F</u>	

Visa du service du budget-contrôle

Inscrit fiche mod. 1 Poste n°..... du ..... 19.....

CYANGUGU, le...../...../19....  
 LE (SOUS) GESTIONNAIRE DES CREDITS  
 LE PREFET DE PREFECTURE  
 KACIMBANGABO André

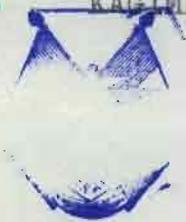
pour approbation, vérification, imputation:

18.111.02.02.02  
 01 du 11/07/88

Le Sous Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
 DES FINANCES

Cyangugu, le 27 JUIN 1988



BON DE COMMANDE

Budget ..... Article ..... Littera.....  
S/Littera ..... Fournisseur..NGARUKIYE Evariste  
a livré au Centre de Formation des Jeunes de Muhali :

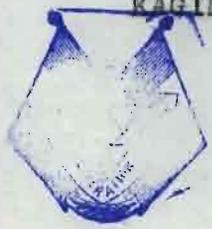
Désignation	! Quantité	! Prix unitaire	! Prix total	!
Colle à bois	! 151	! 500 F	! 7.500 F	!!
Vernis	! 151	! 530 F	! 7.950 F	!
Lame de scie à métaux	! 1 Paquet	! 1500 F	! 1.500 F	!
Brosses n°2 de vernissage	! 2	! 375 F	! 750 F	!
		TOTAL	! <u>17.700 F</u>	

Visa du service du budget-contrôle  
Inscrit fiche mod. 1 Poste n°..... du ..... 19.....

VISA DE L'INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Cyangugu, le 27 JUIL 1988

CYANGUGU, le...../...../19....  
LE (SOUS) GESTIONNAIRE DES CREDITS  
LE PREFET DE PREFECTURE  
KAGIMBANGABO André



Pour approbation, vérification, imputation.

à hauteur de 18.111.02.02.02

sur le sous poste 01 du 11/07/88

Le Sous Gestionnaire des Crédits

BARAVUGA Laurent  
S/Prefet

